



## COMPTE RENDU DE MANDAT DU CSA ACADÉMIQUE DU 27 février 2024

A propos des 692 millions d'euros d'annulations de crédits pour l'Éducation Nationale et les conséquences dans l'académie.

*« Nous n'avons pas de signaux à ce stade qui nous feraient revoir le nombre de postes »* déclare le Secrétaire général.

**Faut t-il être rassurés ?**

En l'absence du recteur, le CSAA est présidé par Monsieur le secrétaire général  
La FNEC FP-FO est représentée par : Marie André, Emmanuelle Bouchet, Annick Camalet et Christian Robert.

### RÉCAPITULATIF DES VOTES EXPRIMES :

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Lignes directrices de gestion mobilité	<b>FO, FSU,</b>		UNSA, CFDT	
Lignes directrices de gestion promotion	<b>FO, FSU, UNSA, CFDT</b>			
Protocole de gestion des personnels contractuels ATSS	<b>FO,</b>	UNSA, CFDT	FSU	

### SOMMAIRE :

- **Page 1 : Déclaration liminaire des représentants des personnels et réponses du secrétaire général**
- **Page 2 : Lignes directrices de gestion**
- **Page 3 : Protocole de gestion des personnels contractuels ATSS**
- **Page 3 : Carte des ULIS dans le second degré**

### 1. DÉCLARATION LIMINAIRE COMMUNE DE L'ENSEMBLE DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS (FNEC FP-FO, FSU, UNSA, CFDT) :

Le ministère chargé des Finances a publié le 22 février dernier un décret portant annulation pour un montant de 10 milliards d'euros de crédits publics pour l'ensemble des ministères, pourtant prévus par une loi de Finances adoptée à grands coups de 49-3. Le gouvernement avance pour se justifier avoir tablé sur une prévision de croissance qu'il a largement surestimée : cette volte-face révèle encore davantage la réalité crue de l'austérité budgétaire délibérément choisie et partiellement masquée un temps derrière cette prévision hasardeuse.

Cela confirme une fois encore le renoncement assumé à faire face aux crises sociales et environnementales par la mobilisation et le renforcement des Services publics.

700 millions d'euros sont soustraits à l'École, dont 582 millions d'euros à l'École publique. Près des deux tiers auraient dû servir à rémunérer des personnels d'enseignement, d'éducation et d'accompagnement des élèves. Ces coupes vont aussi affecter toujours plus les conditions de travail et de rémunération des personnels et leur capacité à exercer leurs missions d'intérêt général au service des usagers, comme l'attractivité de nos métiers, déjà largement en tension, en voie de précarisation assumée et entraînés dans une spirale de paupérisation.

Dans le même temps, les gouvernements de E. Macron ont choisi depuis 2017 de priver l'État de financements par des cadeaux budgétaires aux plus grandes entreprises et à des intérêts particuliers. Aujourd'hui, il ose présenter la facture au usagers et aux agents du Service public, avec toujours moins de services publics, toujours moins d'École : cette reprise de crédits et l'annonce de la suppression d'un bon millier de postes vont finir de déstabiliser une Éducation nationale déjà grandement à la peine, et de peser sur ces personnels en proie à la persistance des effets de l'inflation des deux dernières années. La colère s'est déjà exprimée fortement dans notre ministère, notamment ce 1er février ; ces annonces vont la renforcer.

Une question s'impose à ce jour : est-il prévu de revenir, dans notre académie, sur les répartitions de moyens présentées au CSA en janvier ? Si oui, nous estimons que, les décisions de la semaine dernière ayant rebattu les cartes, vous ne pouvez pas faire l'économie d'une nouvelle réunion de cette instance pour réexaminer les effets du décret qui a consacré aux yeux du pays le renoncement gouvernemental à la priorité à l'Éducation un temps affichée par le Premier Ministre. Ne pas le faire serait un grave déni de démocratie, après une première ventilation de moyens en décembre-janvier caractérisée par son opacité.

**Réponses du SG :** A ce stade aucune remise en cause de la préparation de la rentrée, on a eu la remontée de tous les TRM, toutes les instances premier degré se sont tenues.

Pour les postes du 2nd degré nous sommes dans le travail classique qui tient compte des budgets supplémentaires alloués, aucune opacité un budget très clair. Nous n'avons pas de signaux à ce stade qui nous feraient revoir le nombre de postes, dans le 2nd degré. Le 14 mars les instances départementales 2nd degré se tiendront, il n'y a pas de modifications à ce stade mais peut-être des éléments complémentaires à venir. Ça serait compliqué pour les chefs d'établissement qui ont fait leurs TRM. Nous n'avons aucune information descendante qui remettrait en cause ce que l'on a fait.

Intervention de la FNEC FP-FO concernant le fonds de réserve dont la ministre explique qu'il servira à compenser la réduction, suite à la réponse du secrétaire général :

Le fonds de réserve a-t-il déjà été utilisé en partie ou en totalité pour la préparation de la rentrée 2024 ?

Ce fonds a-t-il été utilisé les années précédentes ?

Réponse du SG : je n'ai pas de coffre fort ni de lingots, il faut savoir comment fonctionnent les finances publiques, on n'a pas de compte, on gère des budgets fictifs, ce sont les finances publiques qui financent, on n'est pas détenteurs de fonds, on ne peut pas conserver des crédits qui ne sont pas dépensés. Au niveau national il y a une enveloppe de postes ministériels mais je n'ai pas ces infos, il n'y a pas de réserve académique. Les finances publiques regardent la consommation de décembre par rapport à année N-1. Il faut poser ces questions à Mme la ministre.

## 2. LIGNES DIRECTRICES DE GESTION :

### Lignes directrices de gestion mobilité :

Les LDG mobilité s'inscrivent dans le cadre de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, les commissions paritaires qui permettaient aux représentants des personnels de contrôler les opérations de mobilité ne se réunissent plus. Certes le rectorat déclare œuvrer à la transparence des procédures, au traitement équitable des candidatures, à la prise en compte des priorités légales de mutation mais tout ceci est l'oeuvre d'un algorithme dont nous ne connaissons pas le code source et que l'administration déclare ne pas être en mesure de nous communiquer.

Pour l'ensemble de ces raisons notre fédération ne peut approuver des lignes de gestion qui découlent de cette décision.

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Lignes directrices de gestion mobilité	FO, FSU,		UNSA, CFDT	

### Lignes directrices de gestion promotions :

Les représentants des personnels ont attiré l'attention de l'administration sur la situation des personnels retraits. Monsieur le SGDRH indique que cela ne peut être mentionné dans les LDG mais que bien évidemment l'administration s'engage à examiner chaque situation.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la retraite progressive, celle-ci est conditionnée à l'obtention du temps partiel pour les collègues. L'administration indique qu'elle intégrera dans la circulaire temps partiel une formulation permettant aux collègues concernés de signaler leur intention de solliciter une retraite à temps partiel afin que l'administration puisse examiner ces demandes avec bienveillance pour permettre le départ en retraite progressive.

A la demande des représentants des personnels d'indiquer les critères de départage pour l'accès à la hors classe, l'administration indique que le ministère (la DGRH) leur a demandé de ne pas indiquer ces critères de départage.

**Vos représentants Force Ouvrière sont intervenus en particulier sur deux points, les collègues qui sont empêchés de dérouler leur carrière sur deux grades car l'accès à la hors classe leur est « barré » par le recteur et sur les collègues qui pouvaient espérer accéder à la classe exceptionnelle au titre du vivier 1 et qui par suite du changement des règles de promotion s'en trouvent privés.**

**De manière générale notre fédération a rappelé son opposition au protocole PPCR, protocole signé par les autres**

**organisations qui constatent aujourd'hui les problèmes posés. Dont l'opacité des critères, dont les responsables du Rectorat indiquent clairement qu'elle découle de consignes du ministère !**

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Lignes directrices de gestion promotions	<b>FO, FSU, UNSA, CFDT</b>			

Le CSAA est donc reconvoqué mercredi 6 mars suite au vote unanime contre.

### **3. PROTOCOLE DE GESTION DES PERSONNELS CONTRACTUELS ATSS :**

Le rectorat a décidé de rédiger un protocole pour gérer les personnels contractuels administratifs, techniques, de santé et sociaux.

Le protocole permet quelques avancées pour les collègues, possibilité d'avoir des contrats sur 12 mois, mise en place d'une grille de rémunération permettant une majoration indiciaire pour les collègues entre 1 an et 3 ans de contrat et après 3 ans de contrat, réexamen triennal de la rémunération (mais sans automatisme).

Vos représentants Force Ouvrière font toutefois remarquer que la mention sur le protocole que les remplacements sont assurés au bout de trois semaines (sauf cas particulier, suppléance au sein d'un établissement ne disposant que d'un personnel administratif, suppléance d'un secrétaire général d'EPL, suppléance d'un personnel de santé, suppléance au sein d'un secrétariat de circonscription avec un délai de 15 jours), pose de sérieuses difficultés de continuité du service public et de charge de travail pour les collègues. Le fait que les temps partiels thérapeutiques ne donnent pas lieu systématiquement à une suppléance peut aussi poser de sérieux problèmes.

**La FNEC FP-FO rappelle son mandat, la titularisation, par un plan de titularisation, de l'ensemble des collègues contractuels qui le souhaitent. Si le protocole contractuel améliore la situation des personnels contractuels, il ne peut remplacer un plan de titularisation. Pour ces raisons la FNEC FP-FO ne peut approuver ce protocole.**

	Contre	Pour	Abstention	Refus de vote
Protocole de gestion des personnels contractuels ATSS	<b>FO,</b>	UNSA, CFDT	FSU	

### **4. CARTE DES ULIS DANS LE SECOND DEGRÉ :**

La création de 12 ETP en collèges a été prévue lors du CSA du mois de janvier.

Le rectorat propose la répartition suivante :

Ariège + 1, Aveyron + 1, Haute Garonne +7, Gers + 1, Lot + 1, Tarn + 1. Aucune création dans le Tarn et Garonne et les Hautes Pyrénées.

Pour information il y a 2910 élèves en ULIS collège dans l'académie pour 195 ULIS soit un nombre d'élèves par ULIS de 14,9 en moyenne avec une pointe à 17,3 en Haute Garonne. Ces chiffres sont bien au dessus des recommandations qui s'élèvent à 10 élèves par ULIS. La création des 12 postes n'aura que peu d'effets sur la situation car si les effectifs restent stables (et ils risquent d'augmenter) la moyenne passerait à 14,05 par ULIS.

**Force Ouvrière considère donc que le compte n'y est pas.**

**La FNEC FP-FO alerte l'ensemble des personnels sur la situation : si le rectorat n'a aucune nouvelle de mesures d'économies découlant de la publication du décret annulant 692 millions de crédits pour l'Éducation Nationale, cela ne veut pas pour autant dire que rien ne va se passer. Si des besoins apparaissent en cours d'année, besoins d'enseignants, d'AESH, d'AED, comment ces besoins pourraient-ils être satisfaits ?  
La rentrée 2024 se prépare donc toujours dans le plus grand flou, et quand c'est flou.....**